

AFFAIRE N° 6 - Approbation d'une dépense de 30.000. F. CFA, pour frais d'installation d'un poste téléphonique au Groupe Scolaire "Général AZEMIA", route de Montgaillard à Saint-Denis.

M. MONDOX donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais d'installation téléphonique au Groupe Scolaire " Général AZEMIA " route de Montgaillard à Saint-Denis.

Cette dépense dont le montant s'élève à 30.000. frs. sera imputée sur les crédits du chapitre 664 du Budget Primitif de 1964 et se décompose comme suit :

- Taxe de raccordement au réseau.....	20.000. frs.
- Part contributive aux frais de construction de la ligne.....	10.000. frs.
soit.....	<u>30.000. frs.</u>

Approuvé

Saint-Denis le 5 Décembre 1964

Adopté à l'unanimité.

P/le Préfet

le Secrétaire Général

Signé : J. Cluckard